

Charles Metz eut la satisfaction de voir la Chambre des Représentants, en sa séance du 30. 4. 1838, adopter à l'unanimité sa proposition de demander au Roi que soient reprises les négociations avec les Pays-Bas « pour maintenir l'intégrité du territoire ». (5) Cette attitude du député luxembourgeois en faveur d'un Luxembourg non mutilé lui valut l'aubade traditionnelle mais lui donna le goût de créer la cause d'une nouvelle provocation. Car d'après un rapport du commissaire de district Hanno, non seulement Metz était mêlé à l'incident de Strassen mais c'est aussi sur son instigation que les habitants de Niederanven arborèrent les couleurs belges à l'occasion de leur kermesse, le 28 mai. Comme cette localité se trouvait également dans le rayon stratégique de la forteresse, un détachement des troupes fédérales dut être mobilisé pour enlever les drapeaux; ce qui ne manqua pas d'énerver une fois de plus les diplomates à Londres. Pour Hanno déjà nommé, « ceux qui provoquent ces désordres » ... ne le font que « pour se procurer l'occasion de faire de beaux discours et de faire parade de leur patriotisme. » (6)

Toujours dans le dessein d'empêcher le démembrement du Luxembourg et du Limbourg, un groupe de sénateurs et de députés délégua Charles Metz et le comte d'Ansembourg, sénateur de Maestricht, à Paris, pour y obtenir le concours d'hommes politiques influents. Mais seuls les partis en opposition au gouvernement de Louis-Philippe soutenaient les deux délégués; on raconte même qu'au moment où Metz et Ansembourg s'apprétaient à quitter Paris, ils furent avisés qu'aux yeux du roi leurs démarches avaient été jugées inopportunes. Ce qui n'empêchait pas que les deux délégués furent fêtés en un banquet, à leur retour à Bruxelles.

Lorsqu'en février 1839 il s'agit de ratifier le Traité des 24 articles, Charles Metz était absent par suite de maladie. Mais il ne manqua pas, dans une lettre adressée au président du parlement, de protester contre l'action blasphématoire qui privait 400 000 citoyens belges de leur patrie et qui constituait une honte éternelle pour la Belgique. Dans la séance du 12 mars où, encore malade, il s'était fait porter à son banc, il dénonça le Traité de Londres comme un acte sacrilège; lors du vote de la loi, le 19 mars, il était parmi les 42 députés qui votèrent « non », contre les 58 qui approuvaient la ratification. (7)

Aux élections de juillet 1839 Metz tenta — en vain — de se faire élire dans l'arrondissement de Bastogne; il revint donc à la Chambre des Représentants comme député de Grevenmacher. L'année d'après il essaya ses chances à Arlon où il fut battu par J.-B. Nothomb. (8)

Il se décida alors à rentrer au bercail.

Avant de suivre Charles Metz à Luxembourg mentionnons encore que le 21. 4. 1838 il avait formé avec ses frères Norbert et Auguste la *Société Auguste Metz & Cie* dont il abandonna pourtant la gestion à ses frères. Il ne s'occupait des affaires de la société que pour autant qu'elles étaient d'ordre juridique.